

Recrutements pour la Direction de l'économie

Rapporteur : M. le Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 05/07/02	favorable	séance du 12/07/02	favorable

Le 24 juin 2002, le conseil communautaire a acté le transfert de la compétence économie de la Ville de 4 agents pour un montant de masse salariale de 144 135 €, auquel s'ajoute un montant de 60 000 € acté par le conseil du 21 décembre 2001, qui correspond au cumul du temps de travail d'agents de différents services municipaux participant ponctuellement aux activités de la direction de l'économie.

Ce point a été approuvé par le Comité technique paritaire du 19 juin 2002.

Dans ce cadre 2 agents municipaux accepteraient d'être transférés : 1 ingénieur subdivisionnaire sur liste d'aptitude et 1 rédacteur chef.

Dans le même temps le nouveau directeur du développement économique communautaire, arrivé le 21 mai 2002, élabore les missions et l'organisation de la direction qu'il soumettra prochainement au Vice-président chargé de l'économie et au Président.

Les principaux axes de la structuration de la direction reposent sur :

- La promotion économique
- La prospection économique
- Un pôle foncier et l'immobilier divisé en deux secteurs ; l'aménagement et le foncier

Actuellement la direction est composée de 3 agents :

- le Directeur
- le Directeur adjoint
- une assistante de direction

S'y ajouteront :

a) 2 agents de la Ville qui seraient transférés dans cette direction au 1^{er} janvier 2003 :

- le premier de catégorie B au grade de rédacteur chef qui aurait la responsabilité de la prospection économique
- le second de catégorie A au grade d'ingénieur subdivisionnaire stagiaire qui développerait l'offre foncière et immobilière.

b) 3 créations de postes : les recrutements seraient les suivants :

- au titre de la promotion économique : un chargé de mission promotion économique, agent de catégorie B (rédacteur ou technicien, le cas échéant un contractuel) qui devra élaborer et mettre en œuvre tous les outils utiles dans le domaine concerné sous la responsabilité du Directeur

- au titre de la prospection économique : un assistant de prospection économique, agent de catégorie B (rédacteur ou technicien, le cas échéant un contractuel) qui aura pour mission de concevoir et mettre en œuvre l'accueil des entreprises, d'animer un réseau de prospection en qualité d'assistant du responsable de la cellule prospection économique ;
- le 3^{ème} agent aurait en charge l'aménagement des zones d'activités depuis leur conception jusqu'à leur commercialisation. Ce poste pourrait être pourvu en interne par le transfert de l'ingénieur urbaniste du département projet de territoire et contractualisation, qui a une grande expérience dans l'urbanisme pré opérationnel.

Il en résulte que ce transfert nécessiterait le recrutement d'un urbaniste, agent de catégorie A (ingénieur ou attaché, le cas échéant contractuel) au profit du département projet de territoire et contractualisation afin d'animer le SMSDAB et l'urbanisme réglementaire.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- **prend acte de cette organisation et autorise Monsieur le Président à :**
 - **procéder aux opérations de transfert et de recrutement dans la limite des crédits de transferts de charges déjà opérés et à venir**
 - **créer 1 poste de catégorie A (ingénieur subdivisionnaire) et 1 poste de catégorie B (rédacteur chef) utiles pour le transfert des agents de la Ville de Besançon**
 - **créer et recruter 1 poste de catégorie A (ingénieur ou attaché, le cas échéant contractuel) et 2 postes de catégorie B (rédacteur ou technicien, le cas échéant contractuel)**
 - **autoriser Monsieur le Président à engager les procédures de recrutement, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire la dépense au budget**
 - **modifier la liste des emplois permanents**

Pour extrait conforme,

Le Président